

ICANN69 | Journées de séances communautaires – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et CSG
Jeudi 15 octobre 2020 – 14h00 à 15h30 CEST

FRANCO CARRASCO : Cette séance va commencer. Lancez les enregistrements s'il vous plaît.

Bonjour et bienvenue à cette réunion conjointe entre le Conseil d'Administration et le groupe de représentants des entités commerciales le 15 octobre 2020. Je m'appelle Franco Carrasco du personnel de l'ICANN et je m'occuperai de la participation à distance.

Quelques informations. Notez que cette réunion se tient en format webinaire Zoom. Sachez que la prise de parole est réservée uniquement aux interactions entre le Conseil d'Administration et les membres du CSG. C'est pour cela que les deux groupes sont promus comme panelistes aujourd'hui et sont les seuls habilités à parler.

Pour nos panelistes, levez votre main sur Zoom pour demander la parole. Tous les panelistes seront sur muet par défaut, donc vous devrez activer votre micro lorsque vous aurez la parole. Avant de parler, assurez-vous que tous vos autres dispositifs sont mis sur muet.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Rappelez-vous que les questions viendront uniquement des membres de l'unité constitutive. C'est pour cela que la fenêtre Questions et réponses est désactivée de ce webinaire.

Cette séance inclut la transcription en temps réel à laquelle vous pouvez accéder en cliquant sur le lien correspondant dans le chat de Zoom. L'interprétation est disponible en anglais, français, espagnol, chinois, arabe et russe. S'il vous plaît, cliquez sur le lien dans le chat de Zoom pour y accéder.

Pour tous les participants à cette réunion, vous pouvez publier vos commentaires dans le chat. Pour ce faire, vous devez cliquer sur le menu déroulant et répondre à tous les panelistes et tous les participants. Cela permettra que tout le monde voit votre commentaire. Sachez que les canaux privés sont possibles uniquement entre les panelistes. Sachez que cette réunion est enregistrée et archivée.

Finalement, nous demandons à tous les participants de respecter les normes de conduite requises par l'ICANN que vous trouverez sur le lien dans la salle Zoom.

Maintenant, je vais passer la parole au président du Conseil d'Administration, Maarten Botterman.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup Franco.

Merci à tous ceux qui nous ont rejoints dans cette séance entre le Conseil d'Administration et le CSG, le groupe des représentants des entités commerciales.

Je sais qu'il est très tôt le matin ou même au milieu de la nuit pour certains d'entre vous et nous savons que c'est le cas pour une grande partie du personnel qui soutient notre travail.

Ce système remplace en quelque sorte pour le moment nos interactions. Il y a des inconvénients mais également des avantages et l'un des avantages, c'est que nous ne devons pas voyager et nous pouvons continuer à avoir ces réunions qui sont très intéressantes. Essayons de tirer un maximum de profit de ces discussions.

L'idée est d'avoir des discussions ouvertes qui puissent nous guider dans nos interactions. De notre côté, je suis ravi de dire que c'est Matthew qui va faciliter cette séance. Matthew, vous avez la parole.

MATTHEW SHEARS :

Bonjour à tous. C'est un grand plaisir d'être ici. Et je voulais vous dire à quel point le Conseil d'Administration apprécie cette opportunité de se réunir avec les membres des représentants des entités commerciales.

Nous avons quelques points à notre ordre du jour concernant l'amélioration de l'efficacité du modèle multipartite et ensuite, un autre point concernant le EPDP 2. J'aimerais donc demander à Mandla de présenter le premier point à notre ordre du jour, à savoir le

renforcement de l'efficacité du modèle multipartite de l'ICANN.
Mandla, vous avez la parole.

MANDLA MSIMANG :

Mandla Msimang, membre du Conseil d'Administration de l'ICANN.

Le point à l'ordre du jour qui a été suggéré par le Conseil d'Administration concerne le renforcement de l'efficacité du modèle multipartite. J'aimerais savoir quels sont vos commentaires ou vos points de vue par rapport à ce processus. Je vais vous expliquer un petit peu le contexte de cette initiative pour encadrer un petit peu les discussions.

Comme vous le savez, tôt l'année dernière, le Conseil d'Administration a lancé un projet qui visait à renforcer l'efficacité du modèle multipartite de l'ICANN et cela figure dans les objectifs du plan stratégique et opérationnel de l'ICANN. L'idée était de faire en sorte que le modèle multipartite puisse évoluer et continuer à répondre aux besoins changeants de la communauté de l'ICANN.

À la suite du lancement du projet, nous avons lancé une consultation publique pour obtenir des retours de la part de la communauté. Tout d'abord, ces deux consultations ont été faites dans le cadre de discussion sur la planification stratégique et opérationnelle de l'ICANN. Et les discussions ont été facilitées par Brian Cute, qui a participé également aux processus ATRT1 et 2.

Grâce à ce processus, six priorités ont été identifiées par la communauté comme étant des éléments clés du modèle multipartite. Parmi ces questions, il y avait l'utilisation efficace des ressources et une autre priorité était l'établissement des priorités dans le travail de l'ICANN.

Ensuite, nous avons élaboré un document par rapport à cette question qui a été publié pour consultation publique au mois d'août. Après la clôture de cette consultation publique, nous avons incorporé les commentaires de la communauté dans le document final qui ont été publiés.

Voilà un petit peu l'historique par rapport à comment ce processus s'est déroulé. Tout au long des consultations, il a été clair pour nous tous que malgré le fait que cette évolution du modèle multipartite est un point central du travail que nous faisons, la communauté est surchargée de travail et n'a pas forcément les ressources ou le temps pour pouvoir aborder un nouveau projet ou une nouvelle initiative.

Il est très important je crois, au niveau du Conseil d'Administration, d'insister – on n'insiste jamais assez – sur le fait qu'il ne faut pas dupliquer les efforts ou avoir des doublons. Nous essayons de nous assurer que ce processus puisse rationaliser les efforts en cours et qu'il serve à renforcer le modèle.

Pour ce qui est des six priorités qui ont été dégagées à partir des discussions facilitées par Brian Cate, nous nous focalisons actuellement sur trois de ces priorités. La première, établissement de

priorités dans le travail et les ressources ; deuxième, cadre du travail ; et troisième, représentation et consensus.

Le travail doit être complémentaire par rapport à d'autres efforts qui sont en cours, par exemple ATRT3 et PDP 3.0. Et ces trois domaines de travail initiaux que nous avons identifiés, ce sont les premiers sur lesquels nous allons nous pencher sachant que les autres trois, nous allons les aborder un peu plus tard tout au long de ce plan opérationnel de cinq ans. Ce n'est pas qu'on va les oublier mais qu'on va se concentrer dans un premier moment sur les trois premières que j'ai citées.

La communauté a identifié des lacunes dans ce processus, des lacunes qui pourraient nuire à l'efficacité du modèle multipartite. Voilà le contexte que je voulais vous raconter. Le document a été achevé. La prochaine étape, c'est la planification de la mise en œuvre. Nous allons donc faire converger tout le travail que nous avons fait dans ce document. Nous allons prévoir l'allocation de ressources et la mise en œuvre du travail par rapport à ces priorités. Nous avons toujours besoin des retours de la communauté par rapport à ces premières discussions et nous vous encourageons à nous faire part de vos points de vue. Votre avis nous intéresse.

Voilà un petit peu un résumé de comment nous sommes arrivés là. J'insiste sur le fait que votre opinion nous intéresse.

CLAUDIA SELLI :

Merci beaucoup, merci à tous de la part des membres de notre unité constitutive. Merci beaucoup de nous avoir donné l'opportunité d'avoir cette discussion. Bien sûr, nous avons travaillé activement dans ce processus en envoyant nos commentaires dans le processus de consultation publique.

Et je vais maintenant donner la parole à mon collègue Mark parce que c'est lui qui a lancé la discussion au sein de notre groupe. Mark, vous pouvez activer votre micro

MARK DATYSGELD :

Bonjour, merci beaucoup Claudia. Mark de l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux.

On nous dit toujours que les priorités viennent de la communauté. Ce peut être le cas mais je pense que parfois, ce n'est pas très clair. Je voulais donner un exemple spécifique. La liste finale de difficultés qui a été incluse dans le travail de planification opérationnel et stratégique 2021-2025, ce n'était pas très clair que le MSM allait y être inclus. Donc nous avons suivi cela de très près, mais je ne sais pas si c'était clair pour tout le monde.

Quoi qu'il en soit, la directive par rapport à ce document dit la chose suivante. S'il vous plaît, rangez de 1 à 6 ces priorités en fonction de ce que vous considérez comme étant le plus important et par rapport aux ressources qu'elles impliquent.

Donc la communauté devait ranger les priorités en ordre de 1 à 6. Les six points étaient listés dans ce document. Mais ce n'est pas la même chose. Pour nous, le plus important était ce qui allait prendre le moins de temps. Mais ici, on mettait l'accent sur ce qui était plus important. Peut-être que l'importance n'était pas la même pour les uns et les autres, donc les priorités étaient là, les gens ont choisi et je me demande quel sera le futur de ce processus.

Et je voudrais savoir de la part du Conseil d'Administration quelles sont les étapes que le Conseil d'Administration compte mettre en œuvre pour s'assurer que ce processus soit transparent. Y a-t-il des mesures que vous envisagez de mettre en place pour que la communication soit ce qu'elle devrait être ?

Merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS :

Merci Mark.

Quand nous avons demandé à la communauté de nous communiquer quelles étaient ses priorités, nous voulions comprendre quelles étaient ces priorités et quand nous avons reçu ces priorités, nous nous sommes rendus compte qu'un certain nombre de ces priorités englobaient des aspects qui étaient aussi englobés dans d'autres priorités.

Pour pouvoir mener à bien notre analyse, il nous fallait comprendre comment on pouvait envisager tous ces éléments que l'on voyait

apparaître dans ces priorités. Ensuite, nous nous sommes rendus compte que le processus de l'évolution multipartite devait être mis en place de manière conjointe avec d'autres initiatives qui étaient en cours comme l'ATRT3 ou le PDP 3.0. Donc nous n'excluons rien de cet ensemble de priorités. Nous avons voulu nous concentrer sur ces trois premières priorités et en nous focalisant sur celles-là ; nous allons peut-être déjà avoir résolu certains problèmes qui se posent pour les autres priorités.

Je ne sais pas si d'autres membres du Conseil souhaitent intervenir ?

MAARTEN BOTTERMAN :

Je pense que vous avez bien présenté la situation. Ce sera un processus assez long et cela prendra du travail que de continuer à améliorer notre modèle. Notre engagement est de le faire aussi transparent que possible. Nous allons d'abord nous concentrer sur ces trois priorités comme Matthew l'a dit et le reste suivra. Et nous avons l'intention de le faire ensemble. Personne ne pourrait le faire à lui seul, ni l'organisation ICANN, ni le Conseil d'Administration, ni la communauté ; donc tous ensemble.

MATTHEW SHEARS :

Merci Maarten.

Quelqu'un d'autre ? Claudia ?

CLAUDIA SELLI : Merci Matthew.

Je fais attention pour voir si mes collègues, Mark ou autre, ont des réactions ou des questions à ajouter.

MARK DATYSGELD : Merci Claudia.

Je pense que le Conseil d'Administration a expliqué leurs considérations de la question ; je les remercie de la réponse. Et à l'avenir, il faudrait que l'on essaie de notre mieux pour voir quelle serait la question exacte à laquelle il faudrait que l'on réponde si on nous pose une question, puis de savoir exactement sur quoi nous pencher. Autrement, le processus n'est pas perçu comme une conversation mais plutôt comme un monologue dans le vide.

Merci.

MATTHEW SHEARS : Merci. C'est compris.

CLAUDIA SELLI : Je ne vois plus d'autre main levée ou de question dans la salle. Peut-être aura-t-on davantage de temps pour discuter du EPDP 2 et la garantie de l'évolution du cadre. On avait accordé de consacrer 10 minutes à une démonstration sur comment utiliser le système Salesforce pour faire le suivi des requêtes de divulgation en tant que

système de ticket. Donc si vous êtes d'accord, j'ai Steve DelBianco vice-président des politiques de la BC qui présentera cela, puis Alex.

MATTHEW SHEARS : Il y a une personne qui lève la main.

CLAUDIA SELLI : Je pense que c'est quelqu'un souhaitait intervenir, c'était Wolf-Ulrich.

WOLF-ULRICH KNOBEN : C'était pour revenir eu MSM. C'est pourquoi j'ai pris la parole directement avant que vous passiez au point suivant.

Je suis le président de l'ISPCP, unité constitutive des représentants des fournisseurs de service internet.

À travers ce travail d'établissement de priorités, j'ai pensé aux expériences que nous avons eues au fil du temps. Nous avons eu différentes possibilités et différents rôles au sein de la communauté ICANN, du Conseil d'Administration, de l'organisation ICANN et ces différents rôles devraient tous se focaliser davantage sur la manière de partager ces responsabilités.

Göran m'a parfois assuré : « Oui, je peux faire ce que la communauté veut que je fasse » et je pense à ces déclarations encore et encore. C'est bien mais comme il le sait et comme nous le savons, nous avons besoin d'avoir le soutien des autres pour pouvoir le faire et pour définir de quoi il s'agit.

Alors, ce que je tiens à dire est que parfois – et c'était peut-être également abordé lors de certains commentaires publics – parfois, on voudrait voir des propositions de fond qui sont nécessaires et qui soient présentées par l'organisation ICANN pour définir les travaux de l'ICANN et de la communauté et ce, dans le but de faciliter et de coordonner les travaux de la communauté.

Par ailleurs, il y a eu des groupes qui ont été créés appelés des SO et des AC. Ils ont chacun leur dirigeants. Et les groupes suivent de près la discussion avec le Conseil d'Administration, avec l'organisation ICANN. Mais il faut prendre en considération le fait que les dirigeants de ces SO et de ces AC sont une plateforme et qu'à cette plateforme s'ajoutent les groupes de représentants et groupes de parties prenantes qui ont chacun leur propre poids et qui composent les SO et les AC. Et les discussions des unités constitutives doivent être prises en considération au moment de communiquer ce que les SO et AC espèrent de l'organisation et du Conseil. S'il y avait une plateforme de dirigeants des SO et des AC, on ne pourrait pas représenter tous les autres groupes d'unités constitutives et de représentants, par exemple dans le cas de la GNSO. Et cela doit être également tenu en compte au moment d'établir les priorités.

Voilà mon commentaire. Merci.

MATTHEW SHEARS :

Y a-t-il un membre du Conseil souhaitant intervenir ? Mandla ?

MANDLA MSIMANG : Oui. C'est pour dire que je suis complètement d'accord et je comprends bien ce qu'il dit.

Les rôles et les responsabilités d'ailleurs étaient parmi les questions qui ont été mises en exergue tout au long du processus d'évolution du modèle multipartite et au moment d'évaluer quelles étaient les priorités que l'on devait aborder.

Donc, votre commentaire est tout à fait considéré et cela fait partie du processus que nous avons suivi. Il le sera toujours à l'avenir. J'apprécie beaucoup votre commentaire parce que je pense que les nouveaux arrivants pourraient se demander justement cela, quels sont les rôles, quelles sont les responsabilités ? Comment la communauté fait-elle pour faire entendre sa voix ? Donc c'est un commentaire très avéré.

Merci.

MATTHEW SHEARS : Merci Mandla.

Claudia ?

CLAUDIA SELLI : Merci Matthew et merci Mandla.

Je regarde s'il y a des commentaires de l'IPC également ou alors si vous êtes d'accord pour qu'on change de sujet.

MATTHEW SHEARS : S'il n'y a pas d'autres membres du Conseil d'Administration souhaitant intervenir, je voulais moi-même rebondir sur ce qui a été dit. Je ne vois pas de demande de parole... Oui, allez-y.

CLAUDIA SELLI : D'accord, donc on passe au deuxième point à l'ordre du jour.

Steve, j'avais déjà évoqué votre nom donc peut-être que vous pourrez vous-même présenter la discussion.

STEVE DELBIANCO : Merci Claudia.

Steve DelBianco, vice-président de coordination de politiques de la BC.

La BC n'hésite pas à voter contre le rapport de la deuxième étape puisqu'il n'apporte pas de valeur face à un besoin énorme. Mais on veut être pratiques, constructifs et aider l'organisation ICANN à mettre en œuvre le système de ticket.

Alex Deacon, membre de la BC, qui est informaticien et qui a différents brevets enregistrés de technologies, a consacré un peu de temps à démontrer la faisabilité et l'applicabilité pratique du système que l'ICANN utilise déjà comme système de création de dossiers et de suivi de dossiers. Donc nous allons céder la parole à Alex Deacon. Et Franco,

si on peut afficher à l'écran la présentation d'Alex, on vous en sera reconnaissant.

ALEX DEACON :

Merci Steve et merci à tous.

Au cours des derniers mois, j'ai beaucoup réfléchi à ce qui est à venir. Et avant de commencer, il est important que vous sachiez que je ne défends aucune position vis-à-vis du vote que devrait faire le Conseil d'Administration au sujet des recommandations de l'étape 2 du EPDP. Je voulais juste présenter mes réflexions au cas où vous les trouveriez utiles.

Au moment de penser à ce qui est à venir, il est important de le faire de manière pratique, comme Steve l'a dit. Il y a énormément de blogs, de commentaires, des déclarations au sujet du SSAD. Mais ici, je voudrais me concentrer sur des solutions vraiment pratiques. Donc Franco, on avance à la diapositive suivante s'il vous plaît.

Il ne faut pas oublier que même une fois que le rapport final de l'étape 2 a été complété, il reste toujours du travail. Si le Conseil approuve les recommandations de l'étape 2, je suis d'avis que le SSAD ne sera pas en vigueur avant cinq ans ou même plus. Les politiques mises en œuvre qui débouchent sur des contrats vont devoir passer par l'évaluation d'un système qui soit opérationnel. Et je reviendrai là-dessus à la fin de la présentation.

Alors, en fonction de l'approbation du Conseil d'Administration, c'est à ce moment-là qu'on commencera à avancer. Et je suis tout à fait persuadé qu'on ne verra pas ce système en vigueur avant 2026. Or, que faire entre l'actualité et le moment auquel le SSAD sera mis en place ?

La recommandation d'accès raisonnable de l'étape 1 et de la spécification temporaire devrait être respectée jusqu'à ce que le SSAD commence à fonctionner. Mais si le SSAD n'est jamais concrétisé, c'est l'étape 1 qui sera la réalité à l'éternel. Donc il faut considérer ce que cela pourrait donner.

Voici ce que nous avons à l'heure actuelle. C'est distribué à 100 %, surtout basé sur le système de courriels. Il y a des parties contractantes qui s'occupent de cela et il faudrait les en féliciter. Mais l'un des problèmes ici est qu'on n'a pas de données agrégées à analyser, on n'a pas de diapositives sur la manière dont fonctionne le système. À mon avis, cela a généré des débats non nécessaires sur les statistiques des divulgations de données face aux requêtes, donc de savoir quelles sont les données que l'on peut divulguer, quelles sont les données correctes, etc.

Nous avons vu que la divulgation est de 70 % et qu'en fait, le taux de divulgation devrait être de 1 %. En général, on ne peut pas être aussi extrême, on devrait se conformer de 30 %.

Quoi qu'il en soit, il faudra prendre des décisions non informées en fonction d'hypothèses vis-à-vis des données qui reflètent tous les utilisateurs du système. On ne peut pas se baser sur certaines.

Cela est-il acceptable ? Je pense que oui. Une manière de le faire serait d'appliquer l'infrastructure existante de l'ICANN, ses capacités, son expertise au système Salesforce.

Est-il possible de paramétrer une nouvelle instance Salesforce pour gérer toutes les requête qui sont reçues et les envoyer à la partie contractante pertinente ? C'est une analyse dont sont gérés les rapports d'utilisation malveillante et les problèmes de conformité et autres à l'heure actuelle. C'est compliqué, c'est un service qui est coûteux au niveau de sa gestion.

Et pour essayer de comprendre les détails sur le fonctionnement d'un système similaire à Salesforce, j'ai téléchargé sur mon ordinateur Zendesk, un système qui est similaire à Salesforce et qui permet toutes les fonctionnalités que vous avez à l'écran et bien d'autres.

Cela m'a pris une quinzaine de minutes pour avoir un concept comme celui que vous avez l'écran, ce schéma qui devrait fonctionner d'un bout à l'autre. Donc c'est ce que l'on appelle le système de création de dossier. J'en ai discuté avec Göran. Bien sûr, ce n'est pas le même système que le SSAD ; ce serait une erreur que de les comparer. Or, je pense qu'au cœur de tout futur système SSAD, il y a un système de ticket comme celui que je vous ai montré de Salesforce. Et je pense qu'il n'y a pas non plus besoin de construire un système de zéro alors

qu'on a déjà un système qui est coûteux. On pourrait plutôt configurer le système que nous avons à travers une infrastructure que nous possédons aujourd'hui. Diapositive suivante, Franco.

Ensuite, à termes, nous pouvons le renforcer pour y inclure davantage de fonctionnalités, des fonctionnalités qui ressembleraient davantage à celles du SSAD. Donc à partir de ce système de ticket, j'ai construit cette fonctionnalité que vous avez vue en une demi-journée. Est-ce que c'est parfait ? Non, mais cela nous indique qu'on pourrait être devant le point de départ de quelque chose de plus pragmatique.

Alors, voilà les fonctionnalités que j'ai pu élaborer à partir de mon travail. On voit qu'on peut prendre en charge des demandes d'accréditation, prendre en charge la vérification d'informations d'identification, révocation également d'information d'identification. Et ce système aurait la capacité de vérifier les requêtes entrantes au niveau de la syntaxe, de déterminer des niveaux de priorités en fonction des cadres juridiques, explication, justification, pièces jointes, tous ces aspects qui sont prévus dans la politique et qui pourraient être inclus dans ce système.

Bien sûr, cela gère également des tickets, le suivi des différents tickets, y compris la capacité d'établir des états et quand les parties contractantes demandent des clarifications, de donner les informations. Puis, on a également la distribution des requêtes vers différents sous-traitants. Ces sous-traitants pourront rentrer et faire le suivi de ces requêtes ainsi que recevoir des courriels lorsqu'il y a des

requêtes qui les concernent afin de pouvoir enregistrer dans leurs propres archives ces demandes de divulgation.

Et finalement, nous avons la gestion des conventions de service, des statistiques par rapport à cela avec un tableau de bord qui pourrait regrouper toutes ces informations concernant les conventions de service et les informations de journalisation.

Finalement, puisqu'on parle d'un modèle hybride, toutes les décisions ont lieu au niveau des opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement. Et cela n'a pas changé pour le moment. Je tiens à préciser qu'il s'agit d'un prototype qui est en fonctionnement aujourd'hui.

Je voulais également parler de cette phase de conception opérationnelle. J'essaie encore de voir pourquoi cela devrait avoir lieu. Je pense que la conception opérationnelle devrait tenir compte d'un plan comme celui que je viens de vous présenter. Ce plan nous permettrait d'évoluer, d'améliorer le système à partir de l'expertise sur laquelle nous pouvons déjà nous appuyer au lieu de repartir à zéro. Cela pourrait prendre en charge les requêtes dans le cadre de la spécification temporaire et les requêtes de la phase 1. Et bien sûr, la question de savoir si nous pourrions prendre en charge la phase 2, cela, il faut encore le prouver, mais je pense qu'on en serait capable.

Et bien sûr, pouvons-nous utiliser de futurs PDP pour faire évoluer ce système à terme? Je pense que oui. On pourrait augmenter la

centralisation, l'automatisation des régimes d'audit plus stricts et d'autres politiques que je n'ai pas mentionnées jusqu'à maintenant.

Tout cela peut être révisé pendant que l'ICANN et d'autres cherchent des clarifications au niveau juridique. Donc la réponse à ces questions ne devrait pas nous bloquer dans l'évolution de ce processus. Commençons par les choses simples, essayons de tirer profit de l'expertise que nous avons déjà, des infrastructures que nous avons. Faisons-les évoluer au fil du temps, essayons d'améliorer le système au fur et à mesure.

Merci de m'avoir écouté. Je vois qu'il y a beaucoup de discussions dans le chat. Je n'ai pas eu le temps de les voir, mais je serais ravi de répondre à vos questions si vous en avez.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup Alex. Nous apprécions beaucoup votre présentation.

Je vois que Göran a levé la main. Göran s'il vous plaît.

GÖRAN MARBY :

Je suis impressionné de cette présentation et cela me rappelle ce que nous avons fait dans le premier document de cadrage et je suis reconnaissant. Et bien entendu, je vous poserais beaucoup de questions, mais j'en ai une tout d'abord.

L'enjeu principal, c'était l'identification de la personne qui demande la requête. L'idée est de savoir comment nous allons l'identifier.

Quelqu'un me dit, peut-être que je me trompe, qu'il y a plus de 20 000 différentes agences d'application de la loi. Alors, comment faire en sorte que dans cette première étape du système l'on puisse savoir de qui il s'agit pour pouvoir les accréditer ?

Deuxièmement, du point de vue des données et du système, la prochaine fois que cette personne va venir nous poser une autre question, comment vérifier que c'est la même personne ? Comment peut-on mesurer cela ?

Je sais que ce sont des questions qui n'ont pas nécessairement de réponse, mais je voulais les poser.

ALEX DEACON :

Je serais ravi d'y répondre.

Dans le contexte de mon travail, j'ai participé dans la préparation de technologies pour l'identification et l'accréditation. Et c'est un problème résolu. Je ne veux pas non plus suggérer que c'est quelque chose de facile, mais c'est un problème pour lequel il existe des solutions, des solutions qui ne devaient pas être réinventées à l'ICANN, des solutions qui pourraient être mises à profit sur la base des services qui existent aujourd'hui.

Et encore une fois, je pense que nous devons réfléchir à la meilleure manière de faire cela. Nous pourrions commencer par une identité simple avec un mot de passe, avec une accréditation, une vérification et validation derrière pour commencer. Ensuite, à terme, nous

pouvons passer à un style plus SSAD avec une authentification, une autorisation, vérification d'identité basée sur les concepts que nous avons abordés dans le rapport de la phase 2.

Oui, c'est coûteux mais je pense que nous ne devrions pas rester trop bloqués là-dessus parce qu'il y a des solutions technologiques qui existent aujourd'hui pour résoudre ce problème.

GÖRAN MARBY :

Je serai prudent quand on parle de solution parce qu'on parle de centaines, de milliers de requêtes qu'il faudra identifier et valider, parce que de l'autre côté, il y aura la distribution de données personnelles et il faudra savoir comment gérer tout cela.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de solution. Je dis que les solutions ne sont peut-être pas les plus adaptées. Moi aussi, j'ai travaillé dans le domaine de la sécurité et je pense aussi avoir un petit peu d'expérience là-dessus. Ce n'est pas un problème de procédure mais plutôt un problème très technique. Et ici, je ne veux pas entrer dans une discussion avec vous. Et j'espère vraiment qu'on aura des débats par rapport à cela.

Mais si on veut savoir comment on va gérer tout cela, je vous invite à voir le travail du groupe technique parce qu'il y a eu quand même pas mal de discussions en termes d'évolution technique dans ce groupe, le groupe TSG.

MATTHEW SHEARS :

Steve.

STEVE DELBIANCO :

Göran, l'authentification et l'identification des demandeurs et la considération de savoir si on utilise Salesforce ou si on utilise un autre système, ce n'est pas vraiment l'enjeu.

Pendant la présentation d'Alex, l'idée, c'était de voir que l'idée de présenter Salesforce, c'est parce que l'ICANN l'utilise déjà. Donc ces transferts de données dont on a parlé ont un lien avec tout cela parce qu'aujourd'hui, je peux aller dans le système Salesforce et signaler un problème d'abus du DNS ou je peux signaler également un problème au niveau de la conformité contractuelle. Ces signalements d'abus et de problèmes contractuels peuvent être signalés. Il y a des échanges d'information dans le cadre de ce système Salesforce entre les différents acteurs. Je suis sûr que cela est conforme au RGPD. Alors l'idée était de se dire, puisqu'on a déjà investi dans ce système et que ce système est utilisé, ce serait le choix logique.

J'espère que vous prendrez cette suggestion de manière constructive et pragmatique.

GÖRAN MARBY :

Ce n'est pas une discussion par rapport à cette proposition. Nous allons nous asseoir, nous allons bien sûr considérer toutes les options. Nous n'allons pas commencer depuis le départ, nous n'allons pas construire complètement un autre système. Bien sûr, l'ICANN utilise

Salesforce et bien sûr, au niveau du Conseil d'Administration, on va faire un choix qui soit raisonnable du point de vue des coûts et des bénéfices. Il y a beaucoup d'aspects, il y a des aspects opérationnels, juridiques, techniques, mais j'apprécie vraiment ces propositions.

MATTHEW SHEARS : Nous avons également Sarah qui est au téléphone.

CLAUDIA SELLI : Oui, tout à fait.

MATTHEW SHEARS : Oui, on vous entend.

SARAH DEUTSCH : Je voulais vraiment remercier les présentateurs de nous avoir expliqué ce modèle et bien sûr, ce serait un modèle moins cher. Alors, quels seraient les tests à réviser si ce type de modèle était créé ?

MATTHEW SHEARS : Je pense qu'on n'a pas tout à fait compris la question, ça coupait un petit peu.

ALEX DEACON : La question était de savoir : est-ce que la CSG voudrait le tester si ce système existait ?

SARAH DEUTSCH : Oui. Qu'est-ce qu'on chercherait de ce système ? Quelle serait l'efficacité de ce système ?

ALEX DEACON : Oui. Encore une fois, comme je l'ai dit, en ce moment, ce qui fait mal, c'est la capacité à comprendre le système tel qu'il est à l'heure actuelle et tel qu'il a été défini dans la spécification temporaire. Et même dans la recommandation 18 de l'étape 1, vous avez de la recommandation d'accès.

On ne comprend pas bien comment sont les choses, comment le système fonctionne. Et de ce fait, on n'est pas en mesure de créer un plan ou de prendre une décision par rapport à la manière de pouvoir apporter des améliorations. Donc si on pouvait étayer un système tout simple sur ce qui existe déjà, oublier le SSAD, l'étape 2, si on pouvait utiliser le système existant qui est beaucoup plus simple pour y ajouter la spécification temporaire et les demandes de divulgation de l'étape 1, cela nous permettrait d'être beaucoup mieux placés pour comprendre comment fonctionne le système, qu'est-ce qui ne fonctionne pas très bien, quelles sont les améliorations que l'on pourrait apporter. Donc je commencerais par là. Lorsque vous avez un système comme celui-ci, il y a beaucoup d'autres capacités qui peuvent s'ajouter à ce que nous avons pour simplifier la vie de tout le monde. Ce serait une solution gagnant-gagnant et non seulement

pour ceux parmi nous qui demandons des données, mais également pour ceux qui répondent aux requêtes de données.

CLAUDIA SELLI : Je vois que Göran lève la main sur le chat, Matthew, mais c'est peut-être une ancienne main.

MATTHEW SHEARS : Sarah, pour confirmer, est-ce que vous voulez rebondir là-dessus ?

SARAH DEUTSCH : Non, c'est bon. Merci.

MATTHEW SHEARS : Merci.

Y a-t-il d'autres membres du Conseil d'Administration souhaitant intervenir ? D'accord.

Alex, je voulais dire que nous apprécions votre présentation et le fait que vous avez soulevé cette question. Les délibérations ont déjà commencé sur le chat et j'espère qu'elles pourront se poursuivre. Du point de vue du Conseil d'Administration, ce type d'idée est toujours très bien accueilli.

Maarten ?

MAARTEN BOTTERMAN : C'est juste pour dire que j'apprécie la manière de travailler ensemble pour pouvoir considérer entre tous la meilleure manière d'avancer. Le plus difficile est qui peut recevoir quelles informations et qui sera responsable de cela.

La gestion en elle-même est une partie importante. Ce n'est peut-être pas la partie principale, mais on pourrait avancer beaucoup à partir de cette politique où un système opérationnel réel puisse être mis à profit, comme vous venez de partager. Donc vos contributions sont très utiles et très bien reçues.

Merci.

CLAUDIA SELLI : Merci Maarten et merci Matthew. Bien sûr, nous savons qu'il s'agit d'une solution qui n'est pas simple à mettre en œuvre, mais nous sommes prêts à aider et à faire de tout notre possible pour ce faire.

Avant de conclure, je voudrais soulever une autre question, à moins que les gens veuillent intervenir sur ce sujet. On a prévu de parler de l'équipe du groupe de travail de révision du NomCom et j'ai Heather qui était censée présenter la question. Heather.

HEATHER FORREST : Merci Claudia et merci à tous. Je viens ici parler dans cette réunion d'un point de vue intercommunautaire. Je suis Heather Forrest, présidente de l'IPC et j'espère pouvoir lancer une discussion qui nous sera utile.

Notre communauté, la CSG, a reçu des réponses par rapport aux sujets que nous abordons en ce moment. Nous avons envoyé des questions qui connaissent l'approbation générale la GNSO et de notre unité constitutive en particulier, entre autres, parce qu'il y a certains aspects du groupe de travail et des recommandations de la révision du NomCom qui n'avaient pas été pris en considération.

Nous avons suggéré que peut-être la communauté pouvait être consultée et on pouvait reprendre la question. Donc il y a eu une étude intégrale qui a évolué à partir de cet avis de la communauté et sur la question de savoir si nous sommes bien représentés ou pas.

Le RWG a malheureusement ignoré cette recommandation dans le rapport du NomCom et nous avons non seulement reçu une correspondance – je ne sais pas si vous le savez, mais nos collègues du Conseil devraient savoir que les dirigeants du RWG nous ont envoyé leur réponse par rapport à nos recommandations. Je suis prête à en échanger avec le Conseil d'Administration. L'IPC en a fait sa tâche de trouver une réponse conjointe au groupe de travail de révision du NomCom. Il faudrait donc qu'il y ait toujours une distribution de rôles au NomCom qui nous permette de faire cela. Et c'est pourquoi on sentait qu'il s'avérait raisonnable de ne pas prendre la décision d'avoir des gens qui changent tout le temps parce qu'il faut un moment pour comprendre les données et cela nous a pris nous-même un moment pour comprendre la manière d'assigner ces rôles et d'affecter les gens à ces travaux.

Nous avons échangé et nous avons reçu une réponse du leadership du RWG disant qu'ils nous remerciaient et qu'ils n'étaient pas trop sûrs de comment intégrer les recommandations. Donc si Claudia souhaite en parler elle-même, allez-y.

CLAUDIA SELLI : Merci. Je ne sais pas si vous avez des ajouts à faire du point de vue du Conseil d'Administration, Matthew ?

MATTHEW SHEARS : Permettez-moi de voir. J'ai Maarten qui lève la main. Est-ce pour répondre à cette question ?

MAARTEN BOTTERMAN : Oui. Je pense qu'Avri, en tant que présidente de l'OEC, est mieux placée pour répondre à cette question.

MATTHEW SHEARS : Oui. Avri, allez-y.

AVRI DORIA : Merci.

Lorsque j'ai vu la question, j'ai beaucoup apprécié ces contributions d'information.

Lorsque nous parlons du groupe de travail de mise en œuvre de la révision du NomCom, RIWG si je ne me trompe, il est intéressant de voir qu'il s'agit d'un groupe communautaire qui travaille à l'heure actuelle à cette question. Et d'ailleurs, j'ai vérifié quelle était l'adhésion de ce groupe pour voir s'il était représentatif, et il l'est.

Et le groupe de mise en œuvre travaille et informe tous les six mois au moins par rapport à l'état de situation. Cela veut dire que le Conseil d'Administration n'est pas impliqué intimement au processus.

Ceci étant, toute proposition qu'ils aient à présenter – et surtout sachant qu'elle aurait un impact sur les statuts constitutifs – déclenche son propre processus prolongé parce que les statuts constitutifs ne se changent pas tout de suite. Il faut des consultations, cela implique des périodes de commentaires publics et puis si le Conseil d'Administration le décide, il va devoir faire l'objet de l'OEC, de l'évaluation communautaire. Donc rien ne va se faire tout de suite.

Je comprends bien ce qui a été dit vis-à-vis de la charge de travail que cela implique pour les représentants et l'évaluation constante pour savoir si l'adhésion est représentative. Mais le fait que la communauté de la GNSO ait sa propre autodétermination, en tant que communauté qui puisse trouver un équilibre est quelque chose de singulier. Donc au moment d'évaluer la question, cela va impliquer un travail d'équilibre et d'essayer de trouver le point de compromis entre tous.

Je ne crois pas avoir vu de proposition de l'IPC pour pouvoir faire un commentaire là-dessus ou en tout cas, pas récemment. En tout cas,

l'équipe de mise en œuvre comprend tout à fait qu'il y a des communications entre vous tous et nous espérons que cela continuera à se faire. Et j'espère que vos représentants au RIWG sont également en rapport avec vous et qu'ils communiquent pour essayer de faire en sorte que cela parvienne à un certain niveau d'accord.

Je ne sais pas quoi d'autre ajouter en ce moment. S'il m'est possible, j'essaierai de continuer.

CLAUDIA SELLI :

Merci Avri.

Et Heather, je vois que vous levez la main.

HEATHER FORREST :

Oui. Je reviendrai là-dessus très brièvement, Avri. J'ai deux points à reprendre, mais je n'ai pris note que d'un. Voyons si je me souviens du deuxième.

J'y pense souvent sans doute et au conseil de la GNSO, on discute beaucoup du pouvoir de la GNSO au sein de la communauté habilitée et des procédures que nous suivons au sein de la GNSO et de l'évaluation. Je connais bien ce que vous dites vis-à-vis des modifications aux statuts constitutifs et du processus que cela prend.

Au RIWG d'ailleurs, nous avons signalé que l'on ne croyait pas qu'il soit raisonnable de considérer de lancer ce processus sachant qu'il y a une grande partie de la communauté qui est touchée qui dit très

clairement : « Nous ne sommes pas d'accord avec cela. » Ce n'est pas l'idéal que de lancer ce processus d'amendement des statuts constitutifs.

Je me suis souvenue du deuxième commentaire. On ne peut pas toujours préciser cela, mais ce n'est pas un exemple de l'IPC et de la BC contre le reste et ce n'est pas la CSG contre le reste, même si l'ISPCP a soutenu la proposition qui avait été présentée par le groupe de représentants des opérateurs de registre. Que je sache, en général, les deux chambres de la GNSO ne s'unissent pas d'une voix commune et c'est quelque chose qui s'est produit cette fois-ci. Je le remarque parce qu'en général, ces différentes unités constitutives ne s'unissent pas comme cela. Sachant que c'est le cas, je pense qu'il faut évaluer le niveau de légitimité que cela mérite et j'espère que la proposition vous sera envoyée.

Je reconnais ce que vous dites, Avri. Cela ne fait pas partie du travail direct du Conseil d'Administration, mais je crois qu'il est utile que vous compreniez les positions qui ont été présentées vu leur impact sur la communauté. Et c'est sûr que les membres du conseil de la GNSO vont apprécier la compréhension de ce point.

Merci.

AVRI DORIA :

Permettez-moi de répondre rapidement.

Je n'ai pas considéré la chose comme venant de l'IPC, de la BC ou autre. C'était plutôt une question de dynamique de travail et de représentation qui compose le groupe. Et j'ai apprécié le fait que vous échangiez tous entre vous dans l'espoir que cette conversation vous permettrait d'avancer.

En décembre, si je ne me trompe, lorsqu'on aura le prochain retour officiel du RIWG, il sera très utile pour nous tous de pour pouvoir voir cela et de nous demander si tout a été correctement considéré. Comment a-t-on procédé aux discussions, comment les a-t-on évaluées ? Mais j'apprécie la possibilité de voir d'autres propositions.

Ce n'était pas pour juger l'origine au niveau du groupe de représentants d'unité constitutive ou autre. J'appréciais juste le fait qu'il y ait un dialogue qui ait été entamé pendant que le Conseil prend un peu de recul vis-à-vis de la mise en œuvre. Rien ne va se passer tout de suite. Voilà ce que je voulais dire. Ce n'est pas que si vous fermez les yeux, vous n'allez pas voir comment le Conseil d'Administration approuve quelque chose à l'avenir. C'est un processus beaucoup plus long que cela, il y a énormément de possibilités de participer et de faire des contributions.

Voilà ce que j'avais à dire. Merci.

CLAUDIA SELLI :

Merci Avri.

Je voulais dire que l'ISPCP a confirmé qu'ils soutiennent les commentaires de Heather.

Et je vois que Steve a la main levée dans le chat.

STEVE DELBIANCO :

Quand cette structure est apparue, la BC a reçu beaucoup d'attention parce que la BC a des petites et grandes entreprises parmi ses nominés. Alors, lorsqu'il s'agit de représenter la BC, les noms comptent. Et le comité de nomination a été créé – et Avri le sait très bien. Quel est le fondement ? C'est que le comité de nomination était quelque chose...

INTERPRÈTE :

Nous nous excusons, il y a eu un problème de son.

STEVE DELBIANCO :

Donc l'idée, c'était de distribuer de manière équitable les membres parce que ces différents membres ont différents enjeux et différents besoins par rapport aux utilisateurs de l'internet. Donc c'était un peu notre approche. On sait qu'on représente des petites et grandes entreprises et l'idée était d'avoir ces différents points de vue représentés.

Nous ne sommes pas contre un réexamen de ces fondements, mais je pense que tout réexamen devrait maintenir l'idée qu'il faut représenter aussi bien les petites entreprises que les grandes au sein

de la communauté. Je voulais également faire passer ce message pour un petit peu rappeler l'histoire qui nous a amenés ici à cette situation.

Merci beaucoup.

AVRI DORIA :

Merci beaucoup de cette clarification. Je pense que ces discussions vont venir après le processus qu'a entamé le RIWG et à ce moment-là, nous allons savoir quelles sont les bases de leurs discussions. Mais je crois que vous avez tout à fait raison de soulever ce point.

CLAUDIA SELLI :

Merci Avri.

Je ne sais pas s'il y a d'autres commentaires ou d'autres réactions par rapport à cela ?

MATTHEW SHEARS :

Il n'y en a pas de notre côté.

CLAUDIA SELLI :

Je ne vois rien sur le chat.

Je me demande s'il y a des commentaires finaux ou s'il y a des questions ?

MATTHEW SHEARS : Je pense que nous avons passé en revue tous les points de l'ordre du jour.

CLAUDIA SELLI : Exactement. Nous avons couvert tous les points qui étaient à l'ordre du jour.

MATTHEW SHEARS : Je voulais savoir si mes collègues au Conseil d'Administration souhaitent ajouter quelque chose, soulever d'autres points ?

GÖRAN MARBY : Est-ce que je me trompe ou j'ai vu une question par rapport à une lettre que nous avons envoyée au Commissaire ?

CLAUDIA SELLI : Vous avez tout à fait raison, Göran. J'ai oublié d'aborder ce point. Si vous me permettez, je vais revenir un petit peu en arrière. Dean, si vous êtes là encore, si vous voulez vous exprimer par rapport à ce point que j'ai omis auparavant.

DEAN MARKS : Nous avons vu que Göran, vous avez envoyé une lettre aux autorités de protection des données européennes et nous voulions savoir si vous aviez eu des réponses par rapport à cette lettre que vous avez envoyée et si vous avez une idée de quelle pourrait être la réponse,

est-ce qu'elle va pouvoir apporter les clarifications que la communauté dans son ensemble cherche.

GÖRAN MARBY :

Nous continuons ce processus de recherche de clarifications au niveau juridique maintenant que nous avons le EPDP. Et je remercie tous ceux qui ont participé à cet effort énorme. Mais avec le EPDP, nous avons fait une chose où la communauté de l'ICANN peut aller vers une direction mais elle ne peut pas changer la loi. Parce qu'il y a des problèmes fondamentaux ici qui relèvent des autorités de protection des données. Et nous pensons que la communauté de l'ICANN doit continuer à rechercher des clarifications de la part de ces autorités de protection des données. Or, c'est difficile de recevoir des réponses. Nous augmentons la pression en ce moment, non seulement auprès des autorités de protection des données mais aussi auprès des directeurs généraux qui sont concernés.

Et les autorités de protection des données ont rédigé un document qui regroupe leur point de vue par rapport aux sous-traitants de traitement de données. C'est un document intéressant parce qu'à beaucoup d'égard, je ne dirais pas qu'ils sont d'accord mais ils comprennent la loi, ils interprètent la loi comme nous l'interprétons pour ce qui est des autorités de contrôle des données et de traitement de données. Nous ne pouvons pas dire que parce que nous faisons deux activités on doit couper notre processus en différentes parties. Cela est intéressant et je vous recommande la lecture de ce document. Mais nous allons continuer à rechercher ces clarifications.

Nous travaillons également avec le GAC. On attend des réponses du GAC. Ils ont préparé des déclarations et nous voudrions avoir davantage de précision au niveau juridique. En dehors de l'ICANN, il y a des gouvernements qui ont leurs autorités de protection des données et ils font partie de ce système. Et lorsqu'ils disent quelque chose, on doit les écouter.

La Commission européenne a également un statut qui est particulier, mais ils ont des commissaires également et ils ont dit qu'ils vont élaborer un texte et nous l'attendons avec impatience. Et ils ont le droit de poser une question officielle au comité de protection des données. Et cela serait très utile de le faire maintenant. Merci Dean, nous continuons ce processus.

Et je vais ajouter un élément. Cela rejoint ce que le Conseil d'Administration nous a demandé de faire pour ce qui est des clarifications juridiques que nous devons rechercher.

Merci beaucoup.

DEAN MARKS : Merci beaucoup Göran.

Claudia, allez-y.

CLAUDIA SELLI : Excusez-moi de parler. J'allais dire la même chose.

Et on remercie également la Commission européenne pour cette recherche de clarification dont on a vraiment besoin.

Je vois qu'il y a une question de Lori dans le chat. Elle vous demande, Göran, si vous pensez que ce serait plus clair si la Commission européenne pose cette question.

GÖRAN MARBY :

C'est une très bonne question. Cela dépend de quelle est la question en réalité. La question doit être posée de telle manière que l'on puisse obtenir une réponse claire.

Je pense qu'on peut commencer par dire que les autorités de protection des données de l'Union européenne et la Commission européenne ne font rien parce qu'ils sont contents avec cette situation.

Autrement, malgré ce que vous dites et malgré ce que les forces de l'ordre disent, ils savent quelle est la situation actuelle. Et s'ils ne font rien, la seule manière d'interpréter cela, c'est qu'ils sont satisfaits avec cette situation.

Et ce n'est pas une question de l'ICANN versus les autres parties. J'attends vraiment qu'ils nous donnent des clarifications. Cela nous permettrait d'aller au-delà de l'ICANN parce que l'ICANN ne peut pas changer les choses. C'est pour cela qu'il faut dialoguer avec eux.

MATTHEW SHEARS : Je vois que Becky veut prendre la parole.

BECKY BURR : En termes d'orientations, je voudrais attirer l'attention de tous sur le fait que le Comité de protection des données européen est encore ouvert à des contributions ou à des commentaires. Mais je pense que vous tous devriez regarder le paragraphe 7 qui parle de contrôle itératif. Et je pense que c'est un domaine où nous pouvons intervenir, parce que c'est précisément le type de clarifications qui seraient vraiment utiles dans ce contexte.

Excusez-moi de faire un peu de lobbying ici, mais je pense que ce paragraphe, c'est le paragraphe 70 dans les directives où l'on parle du RGPD et la consultation lancée en juillet par la Commission européenne qui est encore ouverte quelques jours.

Pour ceux d'entre vous qui sont intéressés à dialoguer de manière directe par rapport à ce contrôle itératif, je pense que c'est là précisément l'enjeu quand nous parlons de la capacité de pouvoir arriver à un modèle unifié. Donc si l'ICANN va être le point central pour la gestion de ces informations et que l'ICANN sera un contrôleur, il faudrait savoir ce que comporte ce concept. Et je pense que c'est un paragraphe intéressant pour nos discussions et cela, pour répondre au commentaire de Lori.

GÖRAN MARBY : Oui, tout à fait. Beaucoup d'entre vous ont beaucoup de ressources à Bruxelles et le RGPD est devenu le modèle pour les législations concernant la vie privée à l'échelle mondiale. Et cela a eu un énorme impact sur toutes les régions. Nous essayons d'obtenir des clarifications juridiques, mais il y a d'autres organisations qui ont du personnel qui peut à son tour dialoguer avec ces autorités. Je dis toujours que vous avez un des lobbyistes les plus reconnus qui est présent à cet appel à Bruxelles.

MATTHEW SHEARS : Becky ?

BECKY BURR : Je voulais tout justement faire ma petite annonce de service public.

CLAUDIA SELLI : Tout à fait. Nous nous tenons prêts à continuer à travailler dans la mesure où nous pourrions le faire. Donc vous pouvez compter sur nous.

Je ne sais pas s'il y a des questions encore de la part d'autres membres du Conseil d'Administration. Je n'en vois pas. Il n'y a pas de question de notre part.

MATTHEW SHEARS : Je ne vois pas d'autres questions de notre part non plus. Je pense qu'on peut lever cette séance.

Mais avant de passer la parole à Maarten, Claudia, je tiens à dire combien nous apprécions ces échanges. Et je suis vraiment désolé que l'on ne puisse pas se rencontrer en face-à-face. On sait très bien que ce mode virtuel ne peut pas se substituer aux réunions en face-à-face. Merci à tous de faire avancer cette proposition. Nous apprécions vraiment.

Maintenant, je vais passer la parole à Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci à tous les deux. Merci Matthew. Merci Claudia de ces discussions avec votre équipe également.

C'est l'ICANN, c'est la manière dont nous faisons les choses. Nous dialoguons, nous travaillons ensemble. Et ce sont des occasions comme celle-là qui nous donnent l'opportunité d'échanger. Nous sommes dans le même bateau et nous devons collaborer. J'apprécie donc ces échanges et j'espère qu'on pourra poursuivre ces discussions.

Merci beaucoup.

CLAUDIA SELLI : Tout à fait. Merci beaucoup au nom du CSG. Nous apprécions ces échanges. Et comme vous le dites, le fait de travailler ensemble, je pense que c'est important. On est tous dans le même bateau. Si on travaille ensemble, c'est mieux.

Merci aux membres du Conseil d'avoir pris le temps de nous écouter et d'avoir pris le temps de répondre à nos questions. Restez en bonne santé et j'espère qu'on pourra se voir bientôt.

MATTHEW SHEARS : Merci à tous, au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]